

Camille ROYERE

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

**COMITE DEPARTEMENTAL
DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

LE VAL D'AZUR
55 rue Lieutenant Colonel Bernard
BP 40515
83054 TOULON CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes de l'association Comité départemental de la Ligue contre le Cancer, relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2020**, tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS
--

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

.../...

II - FONDEMENT DE L'OPINION

☛ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion ;

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

☛ *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport**, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- ☛ Compte tenu d'une difficulté interne liée à l'absence du comptable, les comptes annuels ont été édités tardivement, le rapport n'a pas pu être établi dans les 15 jours précédant l'Assemblée Générale. Cette dernière ne pouvait pas être repoussée suite aux contraintes sanitaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Toulon, le 6 Mai 2021

Camille ROYERE

Commissaire aux Comptes

Camille ROYERE
63, rue Victor Clappier
83000 TOULON
Tél. 04 94 22 21 21 - Fax 04 94 22 21 31
N° Siret 515 089 985 00011

Annexés au présent rapport:

- Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes
- Comptes annuels de l'exercice

Camille ROYERE

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

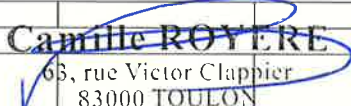
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2020	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	534 000.25	(247 661.95)	286 338.30	300 795.67
Terrains				
Constructions	483 068.57	(196 730.27)	286 338.30	300 620.46
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	50 931.68	(50 931.68)		175.21
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	166 179.53		166 179.53	166 179.53
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	165 689.42		165 689.42	165 689.42
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	490.11		490.11	490.11
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	700 179.78	(247 661.95)	452 517.83	466 975.20
STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES	3 689.72		3 689.72	1 846.05
CRÉANCES	550 352.18		550 352.18	61 748.48
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	550 352.18		550 352.18	61 748.48
Legs et donations en cours de réalisation				
TRESORERIE	415 557.16		415 557.16	470 899.34
Valeurs mobilières de placement	118.73		118.73	200 674.73
Disponibilités	415 438.43		415 438.43	270 224.61
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	969 599.06		969 599.06	534 493.87
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 669 778.84	(247 661.95)	1 422 116.89	1 001 469.07
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				


 65, rue Victor Clappier
 83000 TOULON
 Tél. 04 94 22 21 21 - Fax 04 94 22 21 31
 N° Siret 515 089 985 00011

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
Fonds propres sans droit reprise	105 172.84	103 962.84
Fonds propres statutaires	105 172.84	103 962.84
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise	65 765.21	65 765.21
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	65 765.21	65 765.21
Ecart de réévaluation		
Réserves	595 574.56	543 893.78
Réserves statutaires ou contractuelles	221 299.08	199 618.30
Réserves pour projet de l'entité	374 275.48	344 275.48
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	492 097.75	52 890.78
Situation nette (sous total)	1 192 845.15	700 747.40
Fonds propres consommables		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat / contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	1 258 610.36	766 512.61
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	30 074.00	27 778.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	30 074.00	27 778.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS		
DETTES	133 432.53	207 178.46
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 955.66	82 946.88
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	22 187.34	16 309.61
Dettes fiscales	662.34	711.14
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	23 137.65	99 018.29
Legs et donations en cours de réalisation	8 489.54	8 192.54
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	133 432.53	207 178.46
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 422 116.89	1 001 469.07

Camille ROYERE

63, rue Victor Clappier
83000 TOULON

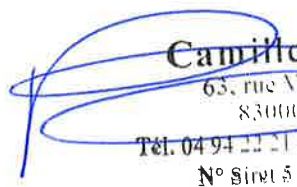
Tél. 04 94 22 21 21 - Fax 04 94 22 21 31

N° Siret 515 089 985 00011

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	42 304.00	49 992.00	(7 688.00)	-15.38 %
Ventes de biens et services	41 878.69	79 287.78	(37 409.09)	-47.18 %
Ventes de biens	220.00	170.00	50.00	29.41 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	41 658.69	79 117.78	(37 459.09)	-47.35 %
. dont parrainages				
Concours publics et subventions d'exploitation	16 492.00	16 043.00	449.00	2.80 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	810 710.10		810 710.10	
Dons manuels	309 470.12		309 470.12	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	501 239.98		501 239.98	
Contributions financières reçues				
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges		49.00	(49.00)	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits		502 320.34	(502 320.34)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	911 384.79	647 692.12	263 692.67	40.71 %
Achats de marchandises	145.33	68.55	76.78	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	148 618.48	169 712.37	(21 093.89)	-12.43 %
Aides financières	106 826.58	276 974.48	(170 147.90)	-61.43 %
Impôts, taxes et versements assimilés	6 206.00	6 264.00	(58.00)	-0.93 %
Salaires et traitements	76 916.22	73 850.31	3 065.91	4.15 %
Charges sociales	32 710.07	31 522.86	1 187.21	3.77 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16 753.37	14 637.86	2 115.51	14.45 %
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	37 871.58	33 274.64	4 596.94	13.82 %
CHARGES D'EXPLOITATION	426 047.63	606 305.07	(180 257.44)	-29.73 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	485 337.16	41 387.05	443 950.11	
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	8 468.67	13 054.73	(4 586.06)	-35.13 %
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
PRODUITS FINANCIERS	8 468.67	13 054.73	(4 586.06)	-35.13 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme	556.00		556.00	
CHARGES FINANCIÈRES	556.00		556.00	
RÉSULTAT FINANCIER	7 912.67	13 054.73	(5 142.06)	-39.39 %

Camille ROYERE
 63, rue Victor Clappier
 83000 TOULON
 Tél. 04 94 22 21 21 - Fax 04 94 22 21 31
 N° Siret 515 089 985 00011

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	493 249.83	54 441.78	438 808.05	
Sur opérations de gestion	47.92	164.00	(116.08)	-70.78 %
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	47.92	164.00	(116.08)	-70.78 %
Sur opérations de gestion	10.00		10.00	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	10.00		10.00	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	37.92	164.00	(126.08)	-76.88 %
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	1 190.00	1 715.00	(525.00)	-30.61 %
TOTAL DES PRODUITS	919 901.38	660 910.85	258 990.53	39.19 %
TOTAL DES CHARGES	427 803.63	608 020.07	(180 216.44)	-29.64 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	492 097.75	52 890.78	439 206.97	
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
NON AFFECTÉS				


Camille ROYERE
 63, rue Victor Clappier
 83000 TOULON
 Tél. 04 94 22 21 21 - Fax 04 94 22 21 31
 N° Siret 515 089 985 00011



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS **CLOS AU 31/12/2020**

Camille ROYER
62, rue Victor Clappier
83000 TOULON
Tél. 04 94 22 21 21 - Fax 04 94 22 21 23
N° Siret 515 089 985 00011

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	4
1.1 OBJET SOCIAL	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE	5
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
2.1.1 Préambule	6
2.1.2 Cadre légal de référence	6
2.1.3 Changement de méthode comptable	6
2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06	6
2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan	7
2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat	8
2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels	8
2.2 DÉROGATIONS	8
2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux	8
2.2.2 Traitement des legs et donations (À supprimer si non RUP MUP)	9
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	10
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF	10
3.1.1 Principes généraux	10
3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)	11
3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »	11
3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé	11
3.1.4 Méthode et durées d'amortissements	12
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières	12
3.1.6 Stocks	12
3.1.1 État des échéances des créances	13
3.1.2 Tableaux des dépréciations	13
3.1.3 Disponibilités	13
3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan	14
3.1.5 Charges constatées d'avance	14
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF	15
3.2.1 Tableau de variation des fonds propres	15
3.2.2 Fonds dédiés	16
3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations (A supprimer si non RUP MUP)	17
3.2.4 Provisions pour risques et charges	18
3.2.4.1 Tableau de variation	18
3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés	18
3.2.5 Dettes	18
3.2.5.1 État des échéances	18
3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales	19
3.2.6 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)	19
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN	19
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	20
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	20
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	22
4.2.1 Produits liés à la générosité du public	22
4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie	22
4.2.1.2 Dons manuels	22
4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie (A supprimer si non RUP MUP)	22
4.2.1.4 Mécénat	22
4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)	23
4.2.2 Produits non liés à la générosité du public	23
4.2.2.1 Parrainage des entreprises	23
4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie	23

4.2.2.3	Autres produits non liés à la générosité du public.....	23
4.2.3	Subventions et autres concours publics	24
4.2.4	Reprises sur provisions et dépréciations	24
4.2.5	Utilisation des fonds dédiés	24
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	25
4.3.1	Modalités de répartition des charges	25
4.3.2	Missions sociales	26
4.3.3	Frais de recherche de fonds	26
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	26
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	26
4.3.4	Frais de fonctionnement	26
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations	27
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	27
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	27
4.4.1	Principes généraux.....	27
4.4.2	Principes de valorisation	28
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	29
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	30
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes	30
4.6.2	Charges et produits exceptionnels	30
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER).....	31
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER)	31
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public.....	36
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public	36
4.7.4	Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice	36
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	37
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	37
5.1.1	Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser (A supprimer si non RUP MUP).....	37
5.2	AUTRES INFORMATIONS.....	37
5.2.1	Informations relatives aux bénévoles	37
5.2.2	Informations relatives au personnel salarié.....	38
5.2.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	38
5.2.4	Certification du nombre d'adhérents	38

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants (Exemples) :

- Changement de siège social ;
- Changement de président ;
- Changement de convention particulière ;
- Financement des missions sociales ;
- Legs d'un montant exceptionnel ;
- Autre changement significatif touchant l'activité du comité ;
- [...]

Mentionner également les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public à compter du 17 mars au 15 mai 2020. La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour le Comité par cet événement. Au cas où des difficultés financières apparaîtraient, des dispositions d'aides par le siège pour maintenir la continuité d'exploitation ont d'ores et déjà été prises au sein de la Ligue.

- Legs d'un montant exceptionnel :

Les comptes de l'exercice 2020 comprennent un legs exceptionnel de 501 239,98 €. L'acte notarié date du 18 novembre 2020 mais les fonds ont été effectivement encaissés le 1^{er} mars 2021.

- Autre changement significatif touchant l'activité du comité :

Compte tenu de la situation sanitaire liée à la COVID-19, l'activité habituelle du comité a été fortement perturbée par les confinements et mesures prises par le gouvernement (commissions sociales et manifestations non tenues, relations avec les intervenants externes ralenties,...) ce qui a impacté les collectes ainsi que les financements versés.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**
 - Les comptes de capitaux (classe 1) :
 - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
 - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.
 - Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
 - Donation temporaire d'usufruit ;
 - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
 - Prêts aux partenaires intragroupe.
 - Les comptes de tiers (classe 4) :
 - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
 - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
 - Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
 - Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.

- **Traitement des fonds dédiés :**

- Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
 - Les subventions d'exploitation publiques ;
 - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
 - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
- À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
- Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».

- **Traitement des legs et donations :**

- Le règlement CRC n° 99-01 prévoyait l'enregistrement des libéralités en hors bilan à l'acceptation par le conseil d'administration puis, pour les biens destinés à être cédés, dans un compte spécifique transitoire jusqu'à la cession des biens.
- Selon le nouveau règlement, les biens reçus (créances, actifs par nature ou biens destinés à être cédés), dettes et obligations résultant de stipulations du testateur ou donateur (provision) sont comptabilisés au bilan dès la date d'acceptation du legs ou de la donation, en contrepartie d'un compte de produits.
- La partie des ressources constatée en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture, fait par ailleurs l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés en contrepartie d'une charge. Les fonds reportés sont comptabilisés en produits au fur et mesure de la réalisation du legs ou de la donation (PCG art 213-12).

- **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :**

- Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :
 - Dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
 - Puis dans un compte de produit spécifique « 75412 – Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).
- En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante :

• Actif :	
○ Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0 K€
○ Créances reçues par legs ou donations	0 K€
• Passif autres que le poste « Report à nouveau » :	
○ Fonds reportés aux legs ou donations	0 K€
○ Dettes des legs ou donations	0 K€
• Montant net, en report à nouveau	+/- ... K€

2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
 - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation » ;
 - Les legs comptabilisés dans les comités non RUP-MUP devraient être comptabilisés en quote part de générosité reversée du siège, ils sont intégrés dans une mesure de simplification en legs et ne sont pas soumis à fiscalisation.
 - La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature ;
 - L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.
- La variation des **fonds dédiés** est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.
- Les **charges** sont présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à posteriori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part. Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entraînera une comptabilisation des nouvelles valeurs.
- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistant, ou encore ne comportant pas de quote-part.
Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.
Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.
- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- *Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;*
- *Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;*

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	534 000			534 000
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total	534 000	0	0	534 000

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
Total	0	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort. Immobilisations incorporelles	233 205	14 457		247 662
Amort. Immobilisations corporelles				
Amort. Immobilisations financières				
Total	233 205	14 457	0	247 662

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	165 689			165 689
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	490			490
Total	166 179	0	0	166 179

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	490	0	490
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	49 112	49 112	
→ Créances reçues par legs ou donations	501 240	501 240	
→ Charges constatées d'avance		0	
Total	550 842	550 352	490

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières	119	119			
Total	119	119	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2020	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	57 165	
Livrets et comptes épargne	358 392	
Comptes à terme		
Total	415 557	0

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<i>Rubriques à détailler</i>		
Fournisseurs débiteurs		
→ Fournisseurs débiteurs	7 232	0
→ Fournisseurs - acomptes et avoirs	3 689	1 846
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation	510 805	26 012
Autres créances		
→ Dons à recevoir	31 307	34 728
→ Remboursement CPAM	1 008	1 008
→		
→		
→		
→		
Disponibilités		
Total	554 041	63 594

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<i>Rubriques à détailler</i>		
...		
...		
...		
...		
...		
Total	0	0

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 [Tableau de variation des fonds propres](#)

Variation des fonds propres	01/01/2020	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2020
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires	103 963	1 210						105 173
→ Fonds de réserve générale	199 618	21 681						221 299
→ Fonds de réserve missions sociales	344 275	30 000						374 275
→ Legs et donations avec contrepartie	65 765							65 765
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	52 891	-52 891						
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	766 512	0	0	0	0	0	0	766 512

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

⇨ Lignes à ventiler par projet

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
→ Dons à détailler ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ Legs à détailler ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
Total		0	0	0	0	0

3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations (A supprimer si non RUP MUP)

Situation	Montant initial		Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation des fonds reportés en cours de l'exercice	Report en fonds reportés	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Année	Montant	196 A	7896 B	6896 C	196 D = A-B+C
Legs :		0	0	0	0	0
→ ...						
→						
→						
→						
→						
→						
Donations :		0	0	0	0	0
→						
→						
→						
→						
→						
→						
Total		0	0	0	0	0

3.2.4 Provisions pour risques et charges

3.2.4.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	27 778	2 296		30 074
→				
Total	27 778	2 296	0	30 074

3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.5 Dettes

3.2.5.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 955	78 955		
Dettes des legs ou donations	8 490	490	8 000	
Dettes fiscales et sociales	22 849	22 849		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	23 137	23 137		
Produits constatés d'avance		0		
Total	133 431	125 431	8 000	0

3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes fiscales :	11 306	2 127
→ Impôt sur les sociétés	1 190	1 715
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer	10 116	412
Dettes sociales :	22 849	17 020
→ Urssaf/ Pôle emploi	7 031	7 064
→ Caisse de retraite	1 806	3 093
→ Caisse de prévoyance	1 908	1 255
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	8 173	3 377
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	3 269	1 520
→ Prélèvement à la source	662	711
Total	34 155	19 147

3.2.6 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	78 956	82 947
→ FNP - Factures non parvenues	61 030	77 105
Fournisseurs publics créditeurs	1 770	1 770
Fournisseurs intragroupe créditeurs	16 156	4 072
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	0	0
...		
Total	78 956	82 947

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

LA LIGUE FONDATION	REPORTING - COMITÉ DU VAR	Décembre 2020	
RESSOURCES		TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE			
1.	PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-903 361,46	-903 361,46
2.1	Cotisations sans contrepartie	-42 304,00	-42 304,00
1.2	Dons, legs et mécénat	-810 710,10	-810 710,10
1.3	Autres produits liés à la générosité du public	-50 347,36	-50 347,36
2.	PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-47,92	
2.1	Cotisations avec contrepartie		
2.2	Parrainage des entreprises		
2.3	Contributions financières sans contrepartie		
2.4	Autres produits non liés à la générosité du public	-47,92	
3.	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-16 492,00	
4.	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5.	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		
TOTAL		-919 901,38	-903 361,46

LA LIQUE COMITÉ DU VAR		REPORTING - COMITÉ DU VAR		Décembre 2020	
		EMPLOIS		TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1.	MISSIONS SOCIALES			107 471,91	107 471,91
1.1	Réalisées en France			107 471,91	107 471,91
1.1.1	Actions réalisées par l'organisme			107 471,91	107 471,91
1.1.2	Versements à d'autres organismes agissant en France				
1.2	Réalisées à l'étranger				
1.2.1	Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2	Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2.	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			85 078,37	85 078,37
2.1	Frais d'appel à la générosité du public			85 078,37	85 078,37
2.2	Frais de recherche d'autres ressources				
3.	FRAIS DE FONCTIONNEMENT			231 767,35	215 265,35
3.1	Frais d'information et de communication			2 231,80	2 231,80
3.2	Frais de fonctionnement			219 703,73	197 211,73
3.3	Autres charges			15 831,82	15 821,82
4.	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2 296,00	2 296,00
5.	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			1 190,00	
6.	REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES				427 803,63	410 111,63
EXCÉDENT OU DÉFICIT				492 097,75	

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431XXX	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	75432XXX	501 240
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7754XXXX	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	781640XX	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	7891XXXX	
TOTAL		501 240

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6754XXXX	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	681640XX	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	6891XXXX	
TOTAL		0

SOLDE DE LA RUBRIQUE		501 240
-----------------------------	--	----------------

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ ...		
→ ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ ... Collectes	306 850	404 945
→ ... Cotisations	42 304	49 992
→ ... Produits financiers	8 469	13 055
→ ...		
Total	357 623	467 992

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Ventes de marchandises ou de prestations de services	41 879	79 288
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	41 879	79 288

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie [...] Et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du [...]

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer				0
Assurance				0
Electricité et eau				0
Téléphone				0
Affranchissement				0
Autres (à préciser)				0
Total	0	0	0	0

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades		
Actions d'information, de prévention et de dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs		
Frais de fonctionnement (dont communication)		
Total	0	0

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2020	2019
Actions pour les malades	106 827	181 128
Actions d'information, prévention, dépistage	645	13 919
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions autres		
Total	107 472	195 047
Versement à d'autres organismes	2020	2019
Actions pour les malades		
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions autres		
Total	0	0

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2020	2019
Frais d'information et de communication	2 231	2 716
Frais de gestion (<i>à détailler</i>) :		
...Frais de gestion	35 071	26 683
...Frais de personnel (charges incluses)	109 626	98 336
...Impôts et taxes	6 206	6 088
...		
...		
Total	153 134	133 823

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2020	2019
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié		
Total		0	0

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales			Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger	Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme							
Achats de marchandises	145									145
Variation de stock										
Autres achats et charges externes	148 618			85 078		63 540				148 618
Aides financières	106 826									106 826
Impôts, taxes et versement assimilés	6 206					6 206				6 206
Salaires et traitements	76 916					76 916				76 916
Charges sociales	32 710					32 710				32 710
Dotations aux amortissements et dépréciations	16 753					14 457	2 296			16 753
Dotations aux provisions										
Report en fonds dédiés										
Autres charges	37 872					37 872				37 872
Charges financières										
Charges exceptionnelles										
Participations des salariés aux résultats										
Impôt sur les bénéfices										
TOTAL	426 046	0	0	85 078	0	231 701	2 296	0	0	426 046

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL	0	0	0	0	0

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2020
Contrôle légal des comptes	5 222
Autres missions	
Total	5 222

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2020
Produits exceptionnels	
→	48
→	
→	
→	
Total	48
Charges exceptionnelles	
→	10
→	
→	
→	
→	
→	
→	
Total	10

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

083 - COMITÉ DU VAR	Décembre 2020
EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ
EMPLOIS DE L'EXERCICE	
1. MISSIONS SOCIALES	107 471,91
<i>1.1 Réalisées en France</i>	<i>107 471,91</i>
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	<i>107 471,91</i>
Actions en direction des malades, des proches et étbs de santé	106 826,58
hébergement transport	
Aménagement au sein des étbs de santé	
Soins de supports	106 826,58
Soins de support soutien psychologique	
Soins de support activités physiques	
Soins de support soutien esthétique	
Soins de support soutien nutrition	
Soins de support autres	
Information, orientation	
Visite des malades	
Accompagnement social aide à l'insertion sociale	
Secours financiers aide à domicile	106 826,58
Soins à domicile	
Subvt aux associations de malades	
EDT (équipements de diagnostic et/ou traitements)	
Fonctionnement de la mission	
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	645,33
Prévention primaire	
Prévention primaire tabac	
Tabac précarité	
Prévention primaire cancer professionnels	
Prévention primaire alcool	
Prévention primaire soleil	
Prévention primaire alimentation	
Prévention activités physiques	
Prévention risques environnementaux	
interventions en milieu scolaire	
Concours scolaire	
Agenda scolaire et outils pédagogiques	
Clap Santé	500,00
Dépistage cancer du sein	
Dépistage colon rectum	
Dépistage utérus	
Dépistage prostate	
Dépistage peau	
Autres dépistages	
Information du public	

Vivre	145,33
Fonctionnement de la mission	
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	
Actions de formation professionnels et autres publics	
Autres actions de formation dans le cadre des missions sociales	
083 - COMITÉ DU VAR	Décembre 2020
EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ
Fonctionnement de la mission	
Actions de société et politique de santé	
Observatoire sociétal des cancers	
Actions nationales en faveur des proches	
Représentations des usagers	
Promotions des droits des personnes	
Actions nationales en faveur des médecins généralistes	
Ethique et cancers	
Documentation	
Fonctionnement de la mission	
Actions internationales réalisées par l'organisme	
Fonctionnement actions internationales	
International actions réalisées	
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	
Congrès-symposiums-réunions	
Autres dépenses de recherche	
Actions de création-subvention-administration d'établissement	
Autres actions	
Registre des cancers	
Prix	
Versements à d'autres organismes agissant en France	
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé	
Hébergement transport	
Aménagement aux seins des étbs de santé	
Soins de support soutien psy	
Soins de support activités physique	
Soins de support esthétique	
Soins de support nutrition	
Soins de support autres	
Information, orientation	
Visite des malades	
Accompagnement social aides à l'insertion sociale et prof	
Subvt aux ass de malades ou d'anciens malades	
EDT	
Fonctionnement de la mission	
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	
Prévention primaire tabac	

Tabac précarité	
Prévention primaire cancer professionnels	
Prévention primaire alcool	
Prévention primaire soleil	
Prévention primaire alimentation	
Activités physique	
Prévention risques environnementaux	
Interventions en milieu scolaire	
Concours scolaire	
Agenda scolaire et outils pédagogiques.	
083 - COMITÉ DU VAR	Décembre 2020
EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ
Dépistage cancer du sein	
Dépistage colon rectum	
Dépistage utérus	
Dépistage prostate	
Dépistage peau	
Dépistage autres	
Information du public	
Vivre	
fonctionnement prévention	
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	
Actions de formation professionnels	
Actions de formation autres publics	
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	
<i>Programmes nationaux</i>	
Contributions financières	
Équipes labellisées	
Recherche prévention des cancers	
CIT	
E 3 N	
Adolescent face au cancer	
Adolescent face au cancer	
recherche clinique	
recherche équip, épidémiologique	
Recherche psychosociale	
Congrès	
Partenariat avec des grandes institutions	
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>	
Contributions financières	
Subvt de fonct Recherche fondamentale cognitive	
Subvt d'équip Recherche fondamentale cognitive	
Subvention de fonctionnement Recherche clinique	
Subvention d'équipement Recherche clinique	
Subvt de fonct Recherche épidémiologique	
Subvention d'équipement Recherche épidémiologique	
Subvt de fonct Recherche science humaines et sociales	
Subvention d'équipement Recherche science humaines et sociales	

Mission reversement legs	
Autres actions	
Registre des cancers	
Prix	
Actions de société et politique de santé	
Observatoire sociétal des cancers	
Actions nationales en faveur des proches	
Représentations des usagers	
Promotion des droits des personnes	
Actions nationales en faveur des médecins généralistes	
Ethique et cancers	
Documentation	
083 - COMITÉ DU VAR	Décembre 2020
EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ
Fonctionnement de la mission	
<i>1.2 Réalisées à l'étranger</i>	
Actions réalisées par l'organisme	
Cotisations internationales	
Subventions diverses internationales	
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	85 078,37
<i>2.1 Frais d'appel à la générosité du public</i>	<i>85 078,37</i>
Frais d'appel de dons	85 078,37
Frais d'appel des legs	
Frais traitements des dons	
Frais de traitements des legs	
Frais de campagne pour des dons en nature	
Achats pour manifestations et reventes	
Achats pour manifestations	
Achats pour reventes	
Activités de récupérations	
<i>2.2 Frais de recherche d'autres ressources</i>	
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades	
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép	
Frais de Recherche de Mécénat Formation	
Frais de Recherche de Mécénat Formation	
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades	
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép	
Concours ext-parrainage entp Formation	
Concours ext-parrainage entp Recherche	
Frais de recherche partenariat	
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	215 265,35
<i>3.1 Frais d'information et de communication</i>	<i>2 231,80</i>
Frais d'information et de communication externe	2 231,80
Frais d'information et de communication interne	
<i>3.2 Frais de fonctionnement</i>	<i>197 211,73</i>
Frais de gestion	153 134,15
Formation administrative	
Impôts et taxes	6 206,00

Cotisation statutaire 10%	37 871,58
3.3 Autres charges	15 821,82
Charges financières	1 364,45
Dotations aux amortissements	14 457,37
Charges exceptionnelles	
TOTAL DES EMPLOIS	407 815,63
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	2 296,00
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	493 249,83
TOTAL	903 361,46

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012	Locaux accueil n	208 212	0	0	208 212		
2013	Clim. Locaux acco	11 805			11 805		
2014							
2015	Matériel bureau	3 308			3 308		
2016	Peinture locaux	4 390			4 390		
2017	Peinture locaux	5 160			5 160		
2018							
2019							
2020							
Total		232 875	0	0	232 875		

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Le conseil d'administration du 18/01/2020 a validé le stock d'ouverture de la générosité du public au 01/01/2020, selon le calcul ci-dessous.

Ce stock de ne correspond pas à l'ancien stock de votre CER T7 de 2019 ; il correspond au besoin de fonds de roulement.

Il est repris en stock de départ du nouveau format du CER de la façon suivante :

Le montant des fonds associatifs auquel il convient de rajouter l'emprunt net, auquel il convient de retirer les immobilisations nettes, afin d'obtenir le stock de générosité du public au 01/01/2020.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser

Nature d'engagements	2020	2019
→ Legs acceptés par les organes statutaires		
→ Legs non encore acceptés par les organes statutaires		
→ Assurance-vie		
Total	0	0

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	12			
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	1	760	0,46	11571
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc....	7	3960	2,46	60291
réunions...	2	120	0,07	1827
Organisation de manifestations				
Communication, démarches auprès des médias				
Ventes au profit du CD				
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...				
Autres.				
Total	22	4 840	3	73 689

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,22 € (nbre heure équivalent temps plein x 15,22 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	2	2 865	1,6
Personnel mis à disposition			
CES et/ou autres....			
Total	2	2 865	1,6

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	1 260
6257 - Réceptions	Restauration	62
...	...	
...	...	
...	...	
Total		1 322

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à **5304** membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

Camille ROYERE

**EXPERT COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**COMITE DEPARTEMENTAL
DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

**LE VAL D'AZUR
55 rue Lieutenant Colonel Bernard
BP 40515
83054 TOULON CEDEX**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020

Camille ROYERE

**EXPERT COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**COMITE DEPARTEMENTAL DE LA LIGUE CONTRE LE
CANCER
LE VAL D'AZUR
55, rue Lieutenant Colonel Bernard
BP 40515
83054 TOULON CEDEX**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L612-5
DU CODE DE COMMERCE**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article L.612.5 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

A Toulon, le 6 Mai 2021

Camille ROYERE

Commissaire aux Comptes

Camille ROYERE

63, rue Victor Clappier
83000 TOULON

Tél. 04 94 22 21 21 - Fax 04 94 22 21 31

N° Siret 515 089 985 00011

63, rue Victor Clappier - 83000 Toulon - Tél. : 04 94 22 21 21 - Fax : 04 94 22 21 31
SIRET : 515 089 985 00011 - Code APE 6920Z

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Marseille
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence
Membre d'une association de gestion agréée, acceptant à ce titre les règlements par chèque